Délibération du CONSEIL

AMENAGEMENT ET HABITAT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - CULTURE ET TOURISME - TOURISME

- SOUTIEN EXCEPTIONNEL A L'ACCUEIL DES GRANDS CONGRES EN 2018 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

I. Contexte

La loi de Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles a créé en 2015 la Métropole Européenne de Lille et lui a attribué de nouvelles compétences, dont celle de la promotion touristique.

Le projet métropolitain présenté par M. le Président Damien CASTELAIN le 12 mai 2014 met l'accent sur la nécessité de développer des actions concourant au développement national, européen et international de la Métropole.

Avec la promotion du tourisme, la MEL est donc désormais chargée d'une nouvelle politique qui est reconnue comme étant un levier de son rayonnement national et international.

4 temps ont marqué cette prise de compétence :
- la délibération 15 C 06 46 sur la mise en œuvre de la compétence et les moyens transférés des Communes vers la MEL ;
- la délibération 15 C 10 62 instaurant la Taxe de séjour métropolitaine ;
- la délibération 15 C 13 93 relative à la concertation "Voix et voies du tourisme" ;
- la délibération 17 C 06 52 adoptée par le Conseil du 1er juin 2017 présentant la stratégie touristique pluriannuelle, « les défis de la destination Lille 2017-2025 ».

Le tourisme d'affaires revêt une importance majeure dans la stratégie touristique de la Métropole dont il assure 65 % des nuitées hôtelières.

II. Description des objectifs et modalités du partenariat

Les besoins d'accueil des congressistes sont à considérer avec attention compte-tenu de leurs attentes spécifiques mais également afin que l'accueil des congrès et des événements professionnels soit du niveau attendu d'une destination qui place l'accueil au centre de sa promesse.
Le Bureau des congrès de l'Office de tourisme et des congrès de Lille a proposé à la MEL un dispositif d'accueil renforcé des congrès de grande ampleur pour l'année 2018. A l'instar de ce qui a été proposé en 2017 pour le congrès des Notaires et des

Experts comptables, il vise à mettre en place des accueils dits hors les murs au sein des gares SNCF et de l'aéroport de Lille pour quelques congrès croisant deux enjeux : celui de générer des retombées économiques directes (1 200 nuitées minimum) et celui de soutenir le développement du territoire, dont le thème s'inscrit dans une filière stratégique et/ou une politique publique notoire portées par notre Etablissement (Congrès du Sommeil ou la réunion de l'Association internationale des maires francophones en novembre 2018 par exemple).

Ces opérations contribuent à développer la notoriété et l'attractivité de la Métropole et confortent le leadership de notre territoire dans les domaines d'activité concernés ; elles permettent de viser la fidélisation des congrès et des congressistes concernés en déployant un accueil de qualité.

Le bureau des congrès propose de coordonner la mise en place de ces opérations d'accueil, et sollicite à cette fin un soutien financier exceptionnel de la MEL

En conséquence, la commission principale Rayonnement de la métropole consultée, le Conseil de la métropole décide :

1) De soutenir le projet d'accueil touristique des congrès précités ;

2) D'accorder une subvention d'un montant de 15 000 € pour le Bureau des Congrès de l'Office de tourisme et des congrès de Lille ;

3) D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec l'Office de tourisme et des Congrès de Lille ;

4) D'imputer les dépenses d'un montant de 15 000 € aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement ;

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
MM. Damien CASTELAIN et MICHEL DELEPAUL, Mme Marion GAUTIER et M. François KINGET, M. Jacques RICHIR n'ayant pas pris part ni au débat ni au vote

Acte certifié exécutoire au 04/07/2018

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Responsable de service délégué

Arnaud FICOT
Directeur Assemblées